

Suis-je admissible au Programma RénoVillage ?

Depuis 12 ans, le programme RénoVillage existe sur notre territoire. Ce programme vise à aider financièrement les propriétaires à revenu faible ou modeste en milieu rural à effectuer les réparations essentielles à leur résidence principale. L'aide accordée peut atteindre 90 % des coûts des travaux admissibles, jusqu'à concurrence de 10 000 \$.

Pour vérifier si vous pouvez être admissible, lisez les principaux critères :

- Votre maison, excluant le terrain, est évaluée à 75 000 \$ ou moins d'après votre compte de taxes municipales en 2008 (valeur uniformisée);
- Votre revenu familial est peu élevé (voir tableau ci-dessous);
- Votre maison a besoin de réparations importantes;
- Vous êtes propriétaire-occupant d'une maison unifamiliale (ou duplex);
- Vous n'avez jamais bénéficié du programme RénoVillage.

Nombre de personnes	Revenus
1	25 500 \$ (ou moins)
2-3	28 500 \$ (ou moins)
4-5	30 600 \$ (ou moins)
6	33 000 \$ (ou moins)

Si vous remplissez les conditions mentionnées ci-dessus, nous vous invitons à contacter :

M. Pierre Laliberté

au (819) 346-3772

Courriel : pierre.lalibert6@videotron.ca